

JUMELAGE INSTITUTIONNEL MA09/ENP-AP/FI16

Dans le cadre du partenariat Maroc-Union européenne, il a été convenu un projet de jumelage qui implique d'une part l'Office des Changes ; et d'autre part, l'INSEE, la Banque de France et la Direction Générale des Douanes pour un appui dans le domaine de l'établissement des statistiques des échanges extérieurs.

Note d'Information N°3 Juillet/Août 2011



FOCUS SUR LES INVESTISSEMENTS DIRECTS

L'activité 3.3 dans le cadre du jumelage vise notamment à mettre en place un support conforme à la méthodologie de la 6ème édition du manuel de la Balance des Paiements du FMI pour réaliser une enquête sur les investissements directs tant en termes d'encours que de flux. Le champ de l'enquête couvrira les investissements directs marocains à l'étranger et les investissements directs étrangers au Maroc.

Les investissements directs désignent les investissements qu'une entité résidente d'une économie (l'investisseur direct) effectue dans le but d'acquérir un intérêt durable dans une entreprise résidente d'une autre économie (l'entreprise d'investissement direct). Par intérêt durable, on entend qu'il existe une relation à long terme entre l'investisseur direct et l'entreprise et que l'investisseur exerce une influence significative sur la gestion de l'entreprise. A ce titre, il doit détenir au moins 10% des actions ordinaires ou des droits de vote de l'entreprise constituée en société.

Dans la législation communautaire, les investissements directs à l'étranger et les investissements directs dans l'économie déclarante sont répartis en montants nets entre les rubriques suivantes : Capital social, Bénéfices réinvestis et Autres opérations. Le revenu des investissements directs est réparti selon la ventilation suivante : Dividendes, Bénéfices réinvestis et bénéfices non distribués des succursales et Intérêts sur titres de créances.

Pour se rapprocher des meilleures pratiques édictées au niveau international, la balance des paiements du Maroc devrait subdiviser la rubrique investissements directs selon la ventilation préconisée tant par les normes internationales que par celles de l'Union Européenne. Pour les investissements directs dans l'économie déclarante, l'Office des Changes qui dispose déjà de l'information sur les bénéfices réinvestis, publie déjà la répartition des investissements directs conformément aux recommandations internationales.

En revanche, saisir la ventilation des investissements directs marocains à l'étranger et en particulier les bénéfices réinvestis des succursales Marocaines à l'étranger nécessitera de compléter l'information disponible. La disponibilité au Maroc des statistiques sur tous les mouvements de capitaux de la position extérieure doit permettre à l'Office des Changes d'adapter sans difficulté son système à celui préconisé par les standards internationaux.

L'enquête appliquera les mêmes ventilations aux flux et aux stocks des investissements directs et fournira les éléments de passage entre les deux.

**Planification Prévisionnelle des Activités du Jumelage
avec l'Office des Changes de Septembre à Décembre 2011**

Semaine 36 (05-09/09)	Act. 4.2.1 : CVS Expert : F. Sermier	2^{ème} Comité de Pilotage du Projet de Jumelage (7/09)	
Semaine 37 (12-16/09)	Act.1.1.2 : Concevoir et définir des méta-données Expert : F. Renard		
Semaine 38 (19-23/09)	Act. 4.1 : Asymétries Maroc-U.E Expert : N. Véronèse	Act. 4.1 : Asymétries Maroc-U.E. Expert : F. Guimiot	Act. 2 : Manuel interne de procédures Experts : C. Louvot ; S. Carat
Semaine 39 (26-30/09)	Act. 4.2.2 : Ventilation régionale Expert : A. Tranap		
Semaine 40 (03-07/10)	Act. 1.2.1 : Ventes en consignation Expert : P. Chalot	Act. 3.1 : Crédits commerciaux Expert : MA. Bahuchet	Act. 3.2.2 : Voyages, MRE Expert : B. Achikbache
Semaine 41 (10-14/10)	Act. 5.1 7 : Visites d'étude Belgique : Banque Centrale et Douanes	Act. 5.1 7 : Visites d'études Formation à la Base COMEXT	
Semaine 42 (17-21/10)	Act.1.1.2 : Concevoir et définir des méta-données Expert : L. Cases	Act. 3.3 Investissements directs Experts : D. Nivat	Act. 4.3 : Serveur de méta-données Experts : F. Gauduffe ; L. Doidy
Semaine 43 (24-28/10)	Act. 2 : Manuel interne de procédures Experts : S. Carat	Act. 4.2.1 : CVS Expert : F. Sermier	
Semaine 44 (31/10-04/11)	Act.1.1.2 : Concevoir et définir des méta-données Expert: F. Renard		
Semaine 45 (07-11/11)	Act. 5.2 : Séminaire statistique sur les asymétries (date à préciser)* Experts : A. Tranap ; H. Tyrman N. Véronèse ; F. Guimiot	3^{ème} Comité de Pilotage du Projet de Jumelage (date à préciser)*	(*) En fonction de la date de la fête religieuse de l'Aid Al Adha
Semaine 46 (14-18/11)	Act. 1.2.2 : Estimation CAF-FAB Expert : R. Ricart	Act. 3.2.1 : Enquête transports Expert : S. Mabile	Act. 3.2.3 : Services entreprises Expert : G. Muller
Semaine 47 (21-25/11)	Act. 2 : Manuel interne de procédures Experts : C. Louvot ; S. Carat	Act. 3.4 : Filiales étrangères Experts : M. Lacroix ; MN. Beyer	
Semaine 48 (28/11-02/12)	Act. 4.2.2 : Ventilation régionale Expert : A. Tranap		
Semaine 49 (05-09/12)	Act. 3.2.2 Voyages, MRE Expert : B. Achikbache	Act. 4.2.1 : CVS Expert : F. Sermier	
Semaine 50 (12-16/12)	Act.1.1.2 : Concevoir et définir des méta-données Expert : L. Cases	Act. 4.3 : Serveur de méta-données Experts : F. Gauduffe ; L. Doidy	

Le projet de planification hebdomadaire sous revue de septembre à décembre 2011 a été établi en fonction de la disponibilité des experts et en tenant compte d'une part des contraintes de diffusion des statistiques de l'Office des Changes en limitant le nombre des missions la dernière semaine de chaque mois et d'autre part des dates des deux prochains comités de pilotage du jumelage.

